Page: 1/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Bayol F
- · Code du produit 14500
- · No CAS:

8042-47-5

· Numéro CE:

232-455-8

- · Numéro d'enregistrement 01-2119487078-27
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SERVA Electrophoresis GmbH

Carl-Benz-Str. 7 D-69115 Heidelberg Tel.: +49 6221 13840-0 FAX: +49 6221 13840-10 msds.info@serva.de

- · Service chargé des renseignements : Service "sécurité des produits" Tel.: +49 6221 13840-35
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Medical Emergency Information in case of poisoning:

Poison Information Center Mainz - Phone: +49 (0) 6131 19240

(advisory service in German or English language)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger: GHS08
- · Mention d'avertissement: Danger
- · Mentions de danger:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- · Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- · Pictogrammes de danger GHS08
- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger néant

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

Nom du produit Bayol F

(suite de la page 1)

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- · PBT: PBT assessment not available.
- · vPvB: vPvB assessment not available.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation:

8042-47-5 huile minérale blanche (pétrole)

- · Code(s) d'identification:
- · Numéro CE: 232-455-8

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation: Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · après contact avec les yeux :

Rinse opened eye for several minutes under running water. Remove present contact lenses, if easy to do, and continue rinsing. Consult ophthalmologist In case of complaints.

· après ingestion :

Wash out mouth. Call a doctor immediately.

Do not induce vomitting - risk of possible aspiration!

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub> poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)

Page: 3/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

Nom du produit Bayol F

(suite de la page 2)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Avoid contact with eyes and skin.
- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation ne pas fumer.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage :
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Keep receptacle tightly sealed and store in dry conditions.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés: Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: A titre provisoire, filtre:
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

- · Protection des yeux/du visage: Lunettes de protection.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

Nom du produit Bayol F

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales:

État physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

· Seuil olfactif: no information available

· Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition: 218-800 °C (ECHA, ASTM D1160)

· Inflammabilité: Based on available data, the classification criteria of

fflammable liquids are not met.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion:

inférieure : no information available
supérieure : no information available

· Point d'éclair : >182 °C

Température d'inflammation : no information available
Température de décomposition : no information available

· Viscosité:

• Viscosité cinématique à 40 °C: 14-18,5 mm²/s (ASTM D 445) • Viscosité dynamique: no information available

· Solubilité:

· l'eau : non ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: <0,013 hPa

· Densité et/ou densité relative:

• **Densité à 20 °C:** 0,81-0,89 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative: no information available
Caractéristiques des particules not relevant (liquid)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Visqueux

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité:

· Danger d'explosion : Non déterminé.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique:
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Vapours can form flammable and explosive mixtures with air.
- · 10.4 Conditions à éviter:

Avoid high temperatures, flames, sparks

moisture

- · 10.5 Matières incompatibles: Avoid contact with oxidizers.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: In case of fire: See Section 5

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

Nom du produit Bayol F

(suite de la page 4)

· Valeu	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
	LC50/96h	>100 mg/l (trout)	

- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers:
- · Propriétés perturbant le système endocrinien: la substance n'est pas comprise

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité:
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes:
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Disposal must be made according to official regulations.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Disposal of uncleaned packagings must be made according to official regulations in the same manner as the product.

ED

Page: 6/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

Nom du produit Bayol F

(suite de la page 5)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA Classe:	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément au instruments de l'OMI	<b>x</b> Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions cu dessus
''Règlement type'' de l'ONU:	néant

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II la substance n'est pas comprise
- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers la substance n'est pas comprise
- · Prescriptions nationales :
- · Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 7)

Page: 7/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2023 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2023

### Nom du produit Bayol F

(suite de la page 6)

· Service établissant la fiche technique : Service sécurité

· Contact: +49 6221 13840-35

· Date de la version précédente: 20.08.2018

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

bw: body weight

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

-FR